

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Réservation d'hébergement par des particuliers

APPARTEMENT - Résidence Saint Flo

Coordonnées du Prestataire :

- Flo s.a.r.l - R.C.S. Bastia 532 836 269
- Lieu-dit Mozzello 20260 - Calvi
- e-mail : flosarl2b@gmail.com – www.residencesaintflo.com

ARTICLE PREMIER - CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Location s'appliquent, sans restriction ni réserve, à toute location d'hébergement de la Résidence Saint Flo, exploité par la Flo s.a.r.l. ('le Prestataire'), aux clients non professionnels (« Les Clients » ou « le Client »), sur son site Internet www.residencesaintflo.com, ou par téléphone, courrier postal ou électronique (courriels). Les caractéristiques principales des Services sont présentées sur notre site internet www.residencesaintflo.com.

Le Client est tenu d'en prendre connaissance avant toute passation de réservation. Le choix et l'achat d'un Service est de la seule responsabilité du Client. Sauf preuve contraire, les données enregistrées dans le système informatique du Prestataire constituent la preuve de l'ensemble des transactions conclues avec le Client. Dans les conditions définies par la loi Informatique et libertés et le règlement européen sur la protection des données, le Client dispose, à tout moment, d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition si le traitement n'est pas indispensable à l'exécution de la réservation et du séjour ainsi que de leurs suites, à l'ensemble de ses données personnelles en écrivant, par courrier et en justifiant de son identité, à Flo s.a.r.l.

Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Location et les avoir acceptées.

ARTICLE 2 - RESERVATION :

La réservation est personnelle, non cessible, et constitue un contrat synallagmatique. Il appartient au Client de vérifier l'exactitude de la Réservation et de signaler immédiatement au Prestataire toute erreur.

Le logement ne doit être occupé que par le nombre de personnes indiquées sur le contrat. **Toute modification éventuelle devra être communiquée et convenue avec le Prestataire AVANT votre arrivée.**

ARTICLE 3 – FRAIS et TAXE de SEJOUR : Les frais de réservation de 15€, sont dus par dossier nominatif (**non remboursables**)

Eco-participation 0,35€ par personne/nuit - Taxe de séjour 1,10€ par personne (> de 18 ans) / nuit à régler sur place.

La taxe de séjour, collectée pour le compte de la commune n'est pas incluse dans les tarifs. Son montant est déterminé par personne et par nuit et elle est à acquitter lors de votre arrivée et figure distinctement sur la facture.

ARTICLE 4 – LE PRIX COMPREND :

Le nombre des personnes déclarées, 1 voiture ou 1 moto, eau, électricité, l'équipement de l'Appartement.

Chaque véhicule supplémentaire sera débité. La présence d'une remorque doit être déclaré dans le contrat de location, dans le cas contraire nous sommes en droit de le refuser.

ARTICLE 5 – PERSONNE SUPPLEMENTAIRE ou VISITEUR :

Toute personne non mentionnée sur le présent contrat sera considérée comme visiteur et devra alors s'acquitter du forfait journalier en vigueur. Le chef de famille s'engage à déclarer l'ensemble de ses visiteurs au cours de son séjour à leur arrivée. Dans le cas contraire, la Direction se réserve le droit de rompre le contrat de location sans préavis, ni indemnité.

ARTICLE 6 - CONDITIONS DE PAIEMENT

6.1 - ACOMPTE

Les sommes versées d'avance sont des acomptes. Elles constituent un à-valoir sur le prix total dû par le Client.

La réservation ne devient effective qu'après réception de l'acompte du 40% (frais de dossiers compris) accompagné du contrat de réservation dûment rempli et signé, et après avoir reçu une confirmation de notre part. Le contrat devra être envoyé tout de suite et le règlement des arrhes sous 5 jours après la date de notre confirmation, autrement votre option sera annulée.

L'acompte sera déduit du montant total de la réservation.

6.2 – SOLDE du SEJOUR :

Le solde devra impérativement être réglé 30 jours avant le début de la location, sous peine d'annulation de la réservation

6.3 – MODE de PAIEMENT (acompte et solde): par chèque bancaire français ou par virement bancaire aux coordonnées ci-dessous bénéficiaire **FLO**

motif: Acompte Résidence Saint Flo (spécifier le nom sous lequel la réservation a été faite)

banque : Société Générale IBAN: FR76 3000 3002 7800 0270 0590 336 BIC-SWIFT: SOGEFRPP

Chèques vacances ANCV acceptés uniquement pour le règlement du solde impérativement versé 30 jours avant le début de la location. **Les chèques-vacances sont à envoyer avec leurs souches supérieures par lettre recommandée avec accusé de réception.**

ARTICLE 7 - FOURNITURE DES PRESTATIONS

7.1. MISE A DISPOSITION ET UTILISATION DES PRESTATIONS

L'arrivée dans le logement est possible à **partir de 16 heures** (jusqu'à 20h) et devra **être libéré pour 10 heures** le jour du départ. *A l'arrivée, nous vous demanderons de faire l'état des lieux de votre logement et vous disposez de 4h pour nous signaler, tout manquement, anomalie ou mauvais fonctionnement. Toute casse ou matériel manquant non signalé le jour de l'arrivée seront factures le jour du départ.*

Les départs se font **de 8 h à 10 h. En cas de départ avant des heures prévues, vous devez prévenir la Direction**

Les hébergements sont prévus pour un nombre déterminé d'occupants à la location et ne sauraient en aucun cas être occupés par un nombre supérieur de personnes.

7.2- DÉPÔT de GARANTIE : A l'arrivée nous vous demanderons le versement (par chèque français ou en espèces) d'un **dépôt de garantie de 500€**. **Le contrôle sera fait de 8h à 10h** (sur rendez-vous), même si le départ est avant 8h du matin.

Si l'état des lieux donne satisfaction (sous déduction éventuelle des frais de nettoyage ou de remplacement du matériel détérioré, cassé ou manquant) sera fait l'annulation de la caution et un mail de confirmation vous sera envoyé.

La location doit être laissée propre, la vaisselle bien essuyée et rangée. **Une somme forfaitaire de 55€ vous sera demandée dans le cas contraire (s'il y a des animaux dans le logement, le coût s'élève à 65 €)**. L'état inventaire de fin de location doit être rigoureusement identique à celui du début de location. Cette caution ne constitue pas une limite de responsabilité.

ARTICLE 8 – RETARD, INTERRUPTION OU ANNULATION DE SEJOUR PAR LE CLIENT

Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'une arrivée retardée, d'un départ anticipé ou d'une modification du nombre de personnes (que ce soit pour la totalité ou une partie du séjour prévu).

8.1- MODIFICATION

En cas de modification des dates ou du nombre de personnes, le Prestataire s'efforcera d'accepter autant que possible les demandes de modification de date dans la limite des disponibilités ; il s'agit dans tous les cas d'une simple obligation de moyen, le Prestataire ne pouvant garantir la disponibilité d'un hébergement, ou d'une autre date ; un supplément de prix pourra être demandé dans ces cas.

8.2. INTERRUPTION Un départ prématuré ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement de la part du Prestataire.

8.3 - ANNULATION : Toute annulation devra se faire par e-mail.

Si vous annulez plus de 60 jours avant votre arrivée, l'acompte versé à l'article **6.1**, vous sera restitué (frais de dossier non remboursables).

Si vous annulez entre 60 et 30 jours avant votre arrivée, l'acompte versé à l'article **6.1**, sera acquis par le Prestataire ;

Si vous annulez moins de 30 jours avant votre arrivée, le montant versé à l'article **6.1** et **6.2**, seront de plein droit acquis au Prestataire, à titre d'indemnité, et ne pourront donner lieu à un quelconque remboursement.

8.1.1. ANNULATION EN CAS DE PANDÉMIE

8.1.2. En cas de fermeture totale ou partielle de l'établissement pendant les dates du séjour réservé (à laquelle est assimilée à une mesure d'interdiction totale ou partielle d'accueil du public, dans la mesure où le Client est concerné directement par l'application de cette mesure) décidée par les pouvoirs publics, et qui n'est pas imputable au Prestataire, les sommes versées d'avance par le Client au titre de la réservation du séjour feront l'objet d'un remboursement dans un délai de 60 jours. Le Prestataire ne saurait toutefois être tenu à un dédommagement complémentaire au-delà de ce remboursement des sommes déjà versées au titre de la réservation du séjour.

8.1.3. Par dérogation aux dispositions de l'article **8.3 ANNULATION**, toute annulation du séjour dûment justifiée par le fait que le Client serait atteint par la COVID 19 (infection) ou autre infection considérée comme relevant d'une pandémie, ou serait identifié comme cas contact, et que cette situation remettrait en cause sa participation au séjour aux dates prévues, donnera lieu à la délivrance d'un avoir valable 18 mois remboursable, s'il n'est pas utilisé à l'issue de la période de validité. Les éventuels frais de traitement et de gestion tels que prévus aux conditions générales resteront acquis au Prestataire. Dans tous les cas, le Client devra impérativement justifier de l'événement le rendant éligible à ce droit à annulation.

8.1.4 Par dérogation aux dispositions de l'article **8.3 ANNULATION**, dans l'hypothèse où le Client serait contraint d'annuler intégralement le séjour en raison de mesures gouvernementales ne permettant pas aux participants de se déplacer (confinement général ou local, interdiction de déplacement, fermeture des frontières), alors même que la Résidence est en mesure d'exécuter son obligation et d'accueillir les Clients, le Prestataire émettra un avoir correspondant aux sommes versées par le Client, déduction faite des frais de traitement et de gestion (article 3) qui resteront acquis au Prestataire. Cet avoir est valable 18 mois ; il est remboursable s'il n'est pas utilisé à l'issue de la période de validité.

8.1.5. En cas de souscription, par le Client, d'une assurance spécifique couvrant les risques énumérés à l'article 8.1.3 ou à l'article 8.1.4, les indemnités d'assurance perçues par le Client viendront en déduction du montant de l'avoir, visé aux articles 8.1.3 ou 8.1.4.

ARTICLE 9 - OBLIGATIONS DU CLIENT

9.1 ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE

Le Client hébergé dans un hébergement doit obligatoirement être assuré en responsabilité civile. Une attestation d'assurance pourra être demandée au Client avant le début de la prestation.

9.2. RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le Prestataire se réserve le droit de mettre un terme immédiat à tout séjour, sans indemnité ni compensation, en cas du non-respect du règlement intérieur.

ARTICLE 10 – DOTATION du LOGEMENT : **Linge de maison non fourni (l'utilisation de draps est obligatoire)**

Toutes les locations sont meublées et équipées de : climatisation, réfrigérateur-congélateur, four, micro-onde, TV, lave-vaisselle, lave-linge, vaisselle (assiettes, verres, couverts), ustensiles de cuisine, oreillers, couvertures et protège matelas.

Les couvertures ne seront pas comprises dans les logements où il y a des animaux domestiques.

ARTICLE - 11 - ANIMAUX :

La présence d'un animal doit être déclaré. Seuls les animaux de petite et moyenne taille sont acceptés dans les locatifs et sur présentation de leur certificat de vaccination en cours de validité. Ils ne peuvent pas être laissés seuls dans le logement.

ARTICLE 12 – LITIGES

Tous les litiges auxquels les opérations d'achat et de vente conclues en application des présentes conditions générales de vente pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résiliation, leurs conséquences et leurs suites et qui n'auraient pu être résolues entre le Prestataire et le Client seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

Le Client est informé qu'il peut en tout état de cause recourir, en cas de contestation, à une procédure de médiation conventionnelle, dans un délai maximal d'un an à compter de la date de la réclamation écrite, par LRAR, auprès de l'exploitant. Les coordonnées du médiateur susceptible d'être saisi par le client sont les suivantes : *Medicys 73 boulevard de Clichy 75009 PARIS* www.medicys.fr